

Partie III: **Argo-industrie**

- A. Données économiques sur le secteur**
- B. Secteur froid**
- C. Secteur du conditionnement des fruits et légumes**
- D. Elevage**

Les abattoirs industriels avicoles
L'industrie de l'alimentation animale
L'industrie laitière
L'industrie des viandes

Données économiques sur le secteur

La priorité donnée à l'agriculture dans les plans de développement place l'agro-industrie en tête des industries de transformation.

En 1997, le nombre d'établissements s'élevait à 1.641 unités, soit 26% de l'ensemble des unités industrielles existantes. Les investissements s'élevaient à 2,2 milliards Dh, soit 24% des investissements industriels.

La valeur de la production a été d'environ 52 milliards Dh, soit 53% de la production des industries de transformation, enregistrant un taux de croissance annuel de 7% par an depuis 1990. Durant cette même période, la valeur ajoutée s'est accrue de 8% par an (1990-1997).

Le chiffre d'affaire à l'export est de 7 milliards Dh, soit 19% des exportations globales des industries de transformation. Les exportations de cette branche se sont accrues de 4% par an durant la période 1990-97.

Secteur Froid

La capacité nationale d'entreposage frigorifique à caractère industriel ou commercial est de 310.000 Tonnes correspondant à 1.500.000 m³ de chambres froides. Cette capacité est répartie entre 480 unités dont la plupart se trouve concentrée dans trois provinces: la Wilaya de Casablanca est le premier pôle de concentration de ces unités avec 27% de la capacité suivie de la province d'Agadir avec 12% et la province d'EL Hajeb avec 11 %.

Répartition des entrepôts frigorifiques par produits

	Nombre	Capacité (T)
Fruits et légumes	261	250.000
Poissons	61	24.000
Viandes	31	6.000
Glace	37	3.000
Divers	65	27.000

La capacité nationale d'entreposage frigorifique actuelle (310.000 T) correspond à peine à 4% de la production, ce qui place notre pays à un niveau d'équipement inférieur à la moyenne mondiale (5%). Le sous équipement pôle sur les moyens de transport frigorifique, les équipements de distribution et les équipements frigorifiques de transit au niveau des ports et aéroports. Ces insuffisances entraînent des ruptures dans la chaîne du froid et influencent négativement la qualité des produits.

La capacité d'entreposage frigorifique par habitant comparée à celle d'autres pays est évaluée à:

- Maroc < 60 litres par habitant
- Argentine: 120 litres par habitant
- Espagne < 350 litres par habitant
- France > 500 litres par habitant
- Nouvelle Zélande: 2.000 litres par habitant

Besoins additionnels

Les études réalisées ont montré que la capacité additionnelle d'entreposage nécessaire s'élève à 240.000 tonnes.

Aides et subventions

Subvention

L'octroi d'une subvention pour encourager les opérateurs économiques à investir dans le secteur du froid (Décret n° 2-89-218 du 25 Moharrem 1410 -28 Août 1989), qui varie de 10 à 15% par unité de conservation. Elle est plafonnée selon la capacité, sans dépasser 2 millions de Dh par unité.

Prime à l'investissement

En sus de la subvention, une prime à l'investissement a été instituée, soit 150 Dh/m³ (unités de 500 à 5.000 m³).

Associations opérant dans le secteur

- Association Nationale du Froid (ANAF)
- Association Marocaine des Professionnels du Froid (AMPF)

Secteur du conditionnement des fruits et légumes

Nombre d'Unités

- Station pour primeurs: 188
- Station pour agrumes: 61

Répartition Régionale

- Sud: primeurs: 87
Agrumes: 24
- Centre primeurs: 100
Agrumes: 20
- Oriental primeurs: 1
Agrumes: 17

Production/Exportations

	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Production nationale						
Primeurs (T)	647.800	712.000	750.000	820.000	855.000	900.000
Agrumes (T)	1.324.000	997.000	1.400.000	1.194.000	1.591.000	1.235.000
Exportations						
Primeurs (T)	291.085	289.287	248.000	256.000	299.000	305.000
Agrumes (T)	556.000	401.000	626.000	513.000	610.000	583.000

SOURCE: DPV/EACCE

Aides et Subventions

Subvention

L'octroi d'une subvention pour encourager les opérateurs économiques à investir dans le secteur (Décret n° 2-89-218 du 25 Moharrem 1410 28 Août 1989).

Prime à l'investissement

En sus de la subvention, une prime à l'investissement a été instituée pour encourager les opérateurs économiques à investir dans le secteur.

Possibilités de création de stations de conditionnement modernes.

Elevage

Les abattoirs industriels avicoles

Quelques données sur les abattoirs industriels avicoles

Etat d'activité des abattoirs avicoles

- Nombre d'abattoirs avicoles agréés: 7 Unités dont 2 pour la dinde
- Nombre d'abattoirs avicoles en fonctionnement: 7 Unités

Capacité d'abattage des abattoirs en fonctionnement

Capacité moyenne d'abattage: 1.500 2.000 Têtes/ heure.

Documentation

Etude: "Schéma Directeur National des abattoirs industriels avicoles":

- Etude qui a tenu compte de la situation actuelle de la production, de la distribution des élevages, des conditions d'abattage, des niveaux de la consommation et leur évolution à l'horizon 2020.
- 16 centres urbains ont été retenus comme agglomérations potentielles pour l'implantation d'un abattoir industriel avicole. La capacité de ces unités varie de 500 à 6000 poulets par heure, en fonction de la concentration des populations et des élevages avicoles.

Orientations du Ministère de l'Agriculture

- Protéger l'environnement;
- Promouvoir la qualité;
- Améliorer les conditions techniques et sanitaires d'abattage;
- Accorder les avantages fiscaux supplémentaires pour l'encouragement de l'installation des abattoirs avicoles;
- Veiller à l'application des dispositions prévues par la législation régissant ce domaine.

Mesures incitatives

Avantages dans le cadre de la charte de l'Investissement (loi cadre n° 18-95).

Industrie de l'Alimentation Animale

Présentation du secteur

Données sur le secteur (Année 1998)

Aliments	Unités de production (Nombre)	Production (tonnes)	Commerce extérieur	
			Import (tonnes)	Export (tonnes)
Aliments composés	36	1.382.000	-	-
Mélasses	13	171.500	-	42.875
Pulpe sèche de betterave	10	156.000	156.000	-
Tourteaux	2	240.000	37.500	-
Son (minoteries)	160	1.000.000	115.700	-
Farine de poisson	18	79.600	-	6.000

Organisations professionnelles existantes

- L'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC).

Orientations du Ministère de l'Agriculture

- L'amélioration et la diversification de l'alimentation du cheptel,
- La protection de la production nationale en matière premières (orge, maïs, ...),
- L'approvisionnement régulier du marché en matière première,
- L'instauration des normes de la qualité: promouvoir la qualité,
- La valorisation de l'industrie de l'alimentation animale en intégrant l'encadrement technique des éleveurs.

Mesures incitatives

Avantages dans le cadre de la charte de l'investissement (loi cadre n° 18-95),

Commerce extérieur

● Importation

Le système de protection mis en place prévoit les droits d'importation suivante:

	DD	PFI	TVA
Manioc	10	15	7
Orge	15 (a)	15	7
Mélasses	2,5 (b)	15	20
Maïs	2,5 (c)	15	7
Sorgho à grains	10	15	7
Luzerne déshydratée	2,5	0	0
Farine de poisson	2,5	15	20
Son	10	0	0
PSB	2,5	0	0
Tourteau de soja	2,5 (d)	15	7
Tourteau de tournes	2,5 (e)	15	7
Tourteau de coton	2,5 (f)	15	7
Tourteau de colza	2,5 (f)	15	7
Autres tourteaux	41,5	15	7
Préparations pour l'alimentation des animaux (aliments composés, lactoreplaceurs, ...)	41,5	15	7

(a): Taux appliqué à la tranche de la valeur < ou = 700 dh/T, la tranche > 700 dh/T est soumise à un DI = 1%.

(b): Lorsque la valeur déclarée < 1464 dh/T, un droit additionnel de 57% est appliqué à la différence entre cette valeur et la valeur 1.

(c): Taux appliqué à la tranche de valeur < ou = 800 dh/T, la tranche > 800 dh/T est soumise à un DI = 1%.

(d): Lorsque la valeur déclarée < 2470 dh/T, un droit additionnel de 99% est appliqué à la différence entre cette valeur et la valeur 1.

(e): Lorsque la valeur déclarée < 1490 dh/T, un droit additionnel de 92% est appliqué à la différence entre cette valeur et la valeur 1.

(f): Lorsque la valeur déclarée < 1870 dh/T, un droit additionnel de 92% est appliqué à la différence entre cette valeur et la valeur 1.

L'industrie laitière

Données sur le secteur (année 1998)

Etablissements de transformation

- Nombre d'unités de production: 40 unités.
- Capacité installée de production: 2 891 000 Litres/jour.
- Quantité de lait usiné: 615 Millions de litres.

Productions

- Lait pasteurisé: 470 Millions de litres.
- Beurre: 8 099 Tonnes.
- Poudre de lait: 10 250 Tonnes.
- Lben : 20 Million de litres.
- Fromage: 1 500 Tonnes.

Consommation moyenne

- Consommation moyenne en lait et dérivés: 37 Litres/habitant/an
- Consommation moyenne en beurre: 1.4 Kg/habitant/an

Taux de couverture

- Taux de couverture pour le lait et dérivés: 84,9 % en 1999.
- Taux de couverture le beurre: 43,0% en 1999.

Commerce extérieur

- Importations du beurre: 20 585 Tonnes
- Importations de la poudre de lait industriel: 7 000 Tonnes
- Importations du fromage: 2 762 Tonnes

Organisations professionnelles existantes

- L'Union Nationale des Coopératives Laitières (UNCAL).

Orientations du Ministère de l'agriculture

- L'instauration des normes de qualité et contrôle de la qualité des produits laitiers et dérivés.
- La protection de la production nationale.

- Le soutien à la mise en place d'une industrie moderne par la participation à l'installation d'équipement et à la diversification des transformations du lait.

Mesures incitatives

Fiscalité

Avantages dans le cadre de la charte de l'investissement (loi cadre n° 18-95).

Commerce extérieur

Importation

Le système de protection mis en place prévoit les droits d'importation suivants:

	DD	PFI	TVA
Lait en poudre entier	100%	15%	20%
Lait en poudre écrémé	35%	15%	7%
Fromage industriel	25%	15%	20%
Beurre	10%	15%	0%

L'industrie des viandes

Présentation du secteur de transformation des viandes (Année 1999)

Etablissements de transformation

- Nombre de charcuteries agréées: 25 unités.
- Produits de la charcuterie marocaine sont: Produits cuits et crus, produits pâtés (foie gras), jambon...

Productions

- Production des charcuteries: 5 600 Tonnes.
- Production des boyauderies: 1 500 Tonnes.

Commerce extérieur

- Exportation des produits de la boyauderie: 1 450 Tonnes.

Organisations professionnelles existantes

Charcuterie

- Association Nationale des Charcuteries Agréées (ANCA), créée en 1999.

Boyauderie

- Association Nationale des Exportateurs de Boyaux, créée en 1999.
- Association Nationale des Boyaudiers (ANB), créée en 1997.

Orientations du Ministère de l'agriculture

- La diversification des produits issus des viandes transformées;
- L'intégration de l'industrie des viandes dans l'environnement économique national et international;
- La protection de la production nationale;
- Le contrôle de la qualité des viandes transformées.

Mesures incitatives

Fiscalité

Avantages dans le cadre de la charte de l'investissement (loi cadre n° 18-95).

Commerce extérieur

Importation

Le système de protection mis en place prévoit les droits d'importation suivants

Produits de la charcuterie

DD	PFI
35 à 40,5 %	15%